



# Tarifs

e-log

[www.e-log.ch](http://www.e-log.ch)

Contact: [info@e-log.ch](mailto:info@e-log.ch)

Les organismes exploitant, l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI et la Fédération suisse des infirmières et infirmiers anesthésistes SIGA/FSIA, de même que les associations participantes perçoivent les tarifs suivants pour l'utilisation de certaines fonctions de la plate-forme e-log.

## Prestataires de formation

### Coûts pour la demande de label (demande pour 1 Label)

Nombre label unique*	Frais par label	Rabais
1 à 9	CHF 80.00	0%
10 à 19	CHF 78.40	2%
20 à 49	CHF 76.00	5%
50 à 74	CHF 68.00	15%
75 à 99	CHF 66.40	17%
de 100	CHF 64.00	20%

### Coûts pour la demande de label (demande pour 2 ou 3 labels)

Nombre de label multiples*	Frais par label	Rabais
1 à 9	CHF 160.00	0%
10 à 19	CHF 156.80	2%
20 à 49	CHF 152.00	5%
50 à 74	CHF 136.00	15%
75 à 99	CHF 132.80	17%
de 100	CHF 128.00	20%

\*par année civile

Les frais pour les formations de sessions multiples sont les mêmes que pour les sessions uniques, la validité du label pour une session multiple étant de 2 ans maximum. La facturation de tous les labels e-log a lieu une fois, à la fin de l'année civile. Si un prestataire de formation renonce au rabais, il peut demander une facturation immédiate en concertation avec le mandant responsable.

## **Personnel de santé**

**Membres de l'ASI ou de la SIGA/FSIA: Utilisation d'e-log - version intégrale  
Gratuite.**

**Membres d'autres associations (mandants): Utilisation d'e-log - version intégrale**

**Les émoluments sont fixés par chaque association mandante indépendamment de ce règlement, se renseigner directement auprès d'elle.**

**Non membres (ni ASI, ni SIGA/FSIA, ni autres mandants):  
Utilisation d'e-log - version intégrale  
CHF 90.—\* par année.**

**Utilisation de la version light  
gratuitement.**

\* TVA non comprise

Le document « Tarifs » a été adopté le 19 août 2021 par l'ASI et le 07 Juin 2021 par la SIGA/FSIA et entre en vigueur le 1 janvier 2022, abrogeant le document « Tarifs » du 4 juin 2019.